



Un événement
**ouest
france**

avec



**7 > 10
oct.
2021**

spi ouest france

DESTINATION MORBIHAN

spi-ouestfrance.com

LA TRINITÉ-SUR-MER



Création : designe.fr - Illustration : Louis Flévre



AVIS DE COURSE

Spi Ouest-France - Destination Morbihan 2021

Clôture des inscriptions le 24 septembre 2021

La notation « [DP] » dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1) ORGANISATION

La Société Nautique de La Trinité-sur-Mer (AO), en partenariat avec le journal OUEST-FRANCE, organise le Spi Ouest-France Destination Morbihan du **7 au 10 Octobre 2021**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2) RÈGLES

La régata sera régie par :

- 2.1** Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), 2021-2024
<http://espaces.ffvoile.fr/media/67747/prescription-federales-gbr.pdf>
- 2.3** Les règlements fédéraux,
- 2.4** La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 2.5** Un bateau qui présente un cas suspect de covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course et se confronter aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.
- 2.6** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront publiées sur les sites :
www.spi-ouestfrance.com et
www.snt-voile.org au plus tard le 4 octobre 2021.

4) COMMUNICATION RADIO (DP)

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Les bateaux pourront être équipés d'un téléphone portable ou d'une balise de positionnement à usage exclusivement destiné au tracking.

Cet équipement devra être positionné à l'arrière du bateau, suspendu dans une sacoche opaque accrochée sur la filière ou le balcon arrière.

Si un téléphone est embarqué, il devra être destiné uniquement à l'émission de datas. En aucun cas le téléphone utilisé comme balise de positionnement ne pourra être utilisé pour émettre ou recevoir des communications.

5) ADMISSIBILITÉ

- 5.1** La régata est ouverte aux :
 - Monotypes d'une classe reconnue par WS et/ou la FFVoile d'une longueur hors tout minimum de 5.70 mètres. (J 80, J 70, Diam 24 OD, Open 5.70, Grand-Surprise, Mach 6.5, Open 7.50, First 31.7, Figaro 3, Mini 6.50, ETF 26, Class 40, etc...)
 - Multi 2000 d'une longueur hors tout comprise entre 25 et 59 pieds.
 - IRC double et double mixte possédant un certificat d'un TCC minimum de 0.949.
 - IRC en équipage possédant un certificat d'un TCC minimum de 0,850 et d'une longueur hors tout minimum de 7 mètres.
 - OSIRIS Habitable possédant un certificat OSIRIS Habitable, dont le groupe brut minimum est de 11, et d'une longueur hors tout minimum de 7 mètres.

Pour les IRC et les Osiris, l'AO répartira, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe. Les classes, les ratings des bateaux et la répartition des séries par zones de course seront affichés à partir du 6 octobre.
- 5.2** Les bateaux dépourvus de filières ne seront pas autorisés à s'inscrire, sauf si les règles de classe le permettent.
- 5.3** Les bateaux devront obligatoirement avoir à bord une VHF.
- 5.4** Un minimum de 8 bateaux (6 pour les ETF 26) est requis pour constituer une série monotype ou autre série.

5.5 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes sauf pour la catégorie IRC Double, Double mixte, Mini 6.50, Figaro 3 et Class 40. L'équipage doit être conforme aux règles de classe.

5.6 Pour tous les bateaux :

La liste d'équipage précisant les jours d'embarquement de chaque équipier, devra avoir été déposée au Secrétariat de Course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement de la première course du programme. Le nombre d'équipiers devra rester conforme à cette liste (ceci modifie la règle de classe J 80 C.3.2).

5.7 Conformément à l'Annexe G des RCV et aux règles de classe, un numéro de voile est obligatoire pour chaque bateau.

5.8 Documents exigibles à l'inscription

Les concurrents sont invités à compléter leur dossier d'inscription en ligne avec les documents suivants :

- Attestation d'adhésion de classe 2021 pour tous monotypes (classe reconnue par WS et/ou FFVoile
- Présentation du Certificat de jauge IRC 2021 ou OSIRIS Habitable ou Multi 2000 en cours de validité avant le 29 septembre 2021. En cas de non-présentation du certificat de jauge avant cette date, l'AO se réserve le droit d'accepter ou refuser l'inscription sans remboursement de l'inscription.
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 1^{ère} page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

6) INSCRIPTIONS : date limite 24 septembre 2021

6.1 Les bateaux admissibles sont invités à s'inscrire sur le site www.spi-ouestfrance.com en s'acquittant des droits requis avant le 24 septembre. Une majoration de 80 € sera appliquée pour toute inscription effectuée après cette date. Les dossiers d'inscription en surnombre (**nombre limité à 400**) seront mis en attente d'un désistement. Les skippers seront prévenus par courrier de leur mise en liste d'attente, puis, s'il y a lieu, d'un désistement rendant possible l'inscription du bateau.

6.2 Pour une annulation d'inscription jusqu'au 24 septembre, une somme de 70 € sera conservée par l'AO (frais de dossiers). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'AO.

6.3 Pour toutes les séries où le poids de l'équipage doit être respecté, il n'y aura pas de pesée systématique à l'inscription. La liste individuelle des poids des personnes embarquées devra être renseignée lors de l'inscription en ligne. Des pesées aléatoires seront organisées selon les modalités décrites dans les IC.

6.4 L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout

Spi Ouest-France - Destination Morbihan 2021

motif indépendant de la volonté de l'AO, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, épidémie, de réquisition, d'incendies, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'AO.

7| DROITS À PAYER

Les frais sont répartis par taille de bateaux de la manière suivante (dont 10 euros au profit de la SNSM) :

• J 80 et bateaux de moins de 8 m	235 € *
• De 8 m à 8,99 m	260 €
• De 9 m à 9,99 m	320 €
• De 10 m à 10,99 m	360 €
• De 11 m à 11,99 m	410 €
• De 12 m à 12,99 m	450 €
• 13 m et plus	530 €
• ETF 26	600 € * J/80 : (3 jours de régates)

8| RÉPARTITION DE LA FLOTTE ET PARCOURS

8.1 Le nombre d'inscrits par catégorie de bateau déterminera la répartition des concurrents sur les 6 zones de course prévues de l'épreuve 2021.

8.2 Si le nombre d'inscrits dans une série est supérieur à 85, la flotte pourra être divisée en deux groupes.

8.3 Pour les Diam 24 one design, la flotte pourra être divisée en groupes

8.4 RAPPEL : La navigation sur les zones de courses ou le transit vers celles-ci pourront amener les bateaux à naviguer à plus de 2 NM d'un abri.

La réglementation pour les bateaux battant pavillon français impose des gilets de sauvetage de 100 Newtons de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 6 milles d'un abri, et 100 N de flottabilité au moins pour les enfants de 30 kg maximum, quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

9| PUBLICITÉ (DP)

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing (WS) 20.9.2 s'applique.

10| LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits ou côtiers. Carte SHOM conseillée : 7033

11| SYSTEME DE PENALITÉ

11.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

11.3 Un arbitrage sur l'eau pourra être mis en place selon les modalités décrites dans les instructions de course.

12| CLASSEMENT

12.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

12.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

13| PLACE AU PORT (DP)

Les bateaux doivent rester à la place qui leur aura été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

14| LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP) (NP)

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

15| ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES DE PROTECTION SOUS-MARINES (DP)

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marines ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata.

16| PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, l'AO et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17| PROTECTION DES DONNÉES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18| PRIX

Des prix seront remis aux premiers de chaque série.

19| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Places de port

Emplacements gratuits 02 Octobre au 17 Octobre 2021.

Manutentions

Manutentions spécifiques SPI du 04 Octobre au 10 Octobre 2021. Du 27 Septembre au 4 Octobre :

Mise à terre réservée exclusivement au pack 24h & 48 h maximum, sur rendez-vous, dans la limite des places disponibles.

La fiche de travaux, pour Mise à l'eau/Mise à terre depuis une remorque, est à demander par mail :

trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

Des espaces spécifiques sur le terre-plein du port ainsi que sur la zone de Kermarquer seront dédiés au stockage des remorques.

Aucune manutention ne sera effectuée sans règlement préalable.

Port de La Trinité-sur-Mer - Cours des quais

BP12 - 56470 LA TRINITE SUR MER

Tél. : 02 97 55 71 49 - Fax : 02 97 55 86 89

E-mail : trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

PROGRAMME

Spi Ouest-France - Destination Morbihan 2021

Jeudi 7 octobre

De 14 h 00 à 21 h 00 : remise des stickers, QR Code et ravitaillement sous la tente secrétariat course.

Vendredi 8 octobre

À partir de 9 h 30 : émargement départ à la tente secrétariat.
11 h 00 : une ou plusieurs courses à suivre zones A, B, C, D, E, F
À partir de 18 h 00 : programme à terre

Samedi 9 octobre

À partir de 8 h 00 : émargement départ à la tente secrétariat
9 h 15 : Parade de sortie de port
10 h 00 : une ou plusieurs courses à suivre zones A, B, C, D, E, F
À partir de 18 h 00 : programme à terre

Dimanche 10 octobre

À partir de 8 h 00 : émargement départ à la tente secrétariat
9 h 30 : une ou plusieurs courses à suivre zones A, B, C, D, E, F
16 h 00 : REMISE DES PRIX

Note : une parade de sortie de port sera organisée le samedi 9 octobre. Les bateaux devront sortir à 9h15. Des consignes seront données sur le canal VHF 77.



Les noms des zones ne sont pas définitifs et peuvent encore évoluer.

spi ouest france

DESTINATION MORBIHAN

Ouest-France

E-mail : spi.ouest-france@ouest-france.fr
Sites internet : www.ouest-france.fr – www.spi-ouestfrance.com

Société Nautique de La Trinité-sur-Mer

Tél. +33 (0) 2 97 55 73 48
E-mail : flr@snt-voile.org
Site internet : www.snt-voile.org

Port de Plaisance de La Trinité-sur-Mer

Tél. +33 (0) 2 97 55 71 49 – Fax : +33 (0) 2 97 55 86 89
E-mail : trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr
Site internet : www.port-la-trinite-sur-mer.com

Bureau d'information touristique de La Trinité-sur-Mer

Tél. +33 (0) 2 97 55 72 21
E-mail : trinitesurmer.tourisme@baiedequiberon.bzh
Site internet : www.ot.trinite-sur-mer.fr

